

COMMUNIQUE DE PRESSE



Les enjeux de la future politique agricole commune après 2013 : quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?

Rapporteur : Michel BAYLAC

Assemblée plénière du 11 Février 2011

Le Conseil économique, social et environnemental de Midi-Pyrénées s'est réuni en assemblée plénière ce vendredi 11 Février 2011 pour examiner un avis sur « les enjeux de la future politique agricole commune après 2013 : quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées » présenté par Michel BAYLAC. Il prolonge ainsi sa réflexion initiée lors de l'adoption en mars 2006 de son avis sur « la réforme de la politique agricole commune en Midi-Pyrénées. Cet avis a été adopté (109 votants – 82 voix pour – 27 abstentions).

Aujourd'hui dans cet avis, le CESER souligne avec des références à l'appui que l'agriculture, secteur agroalimentaire inclus, premier employeur de Midi-Pyrénées avec plus de 100 000 emplois, est un acteur majeur du développement régional. Elle est influencée par le marché mondial, régie par les accords internationaux et la Politique Agricole Commune, et encadrée par les décisions nationales traduites dans la loi de modernisation agricole.

Il présente alors quels sont les différents défis à relever pour la région Midi-Pyrénées en raison des réorientations de la PAC sur le secteur agricole, à la lumière des enjeux alimentaires, environnementaux, économiques, sociaux et d'aménagement du territoire avant de faire des préconisations très détaillées par axe de réflexion.

Ce qui est fondamental pour le CESER, c'est :

- **La conduite d'actions fortes en faveur de l'installation, le renouvellement de la population agricole étant la condition première au maintien et au développement de l'agriculture en Midi-Pyrénées ;**
- **La création de valeur ajoutée dans la production agricole et agro-alimentaire parce que génératrice d'emplois et garante d'une plus forte indépendance de l'agriculture aux aides communautaires ;**
- **La structuration des filières et le développement de l'industrie agroalimentaire régionales.**
- **L'identification des produits régionaux par une marque « ombrelle » renforçant l'image des produits issus de l'agriculture régionale et permettant une meilleure reconnaissance de la production locale produite et transformée en Midi-Pyrénées ;**
- **La gestion durable de la biodiversité, des ressources naturelles pour laquelle l'agriculture a un rôle important à jouer**
- **La prise en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme des problématiques agricoles, comme celle de l'élevage ;**
- **Le maintien de la reconnaissance des spécificités territoriales par l'Union européenne à travers un zonage adaptant les interventions communautaires aux territoires (zones défavorisées, zones de montagne)**
- **l'atout de l'existence du pôle de compétitivité AgriMip-Innovation en Midi-Pyrénées pour les acteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire devant permettre à l'agriculture régionale d'assumer le rôle multifonctionnel qui lui est demandé.**

Le CESER défendra l'ensemble de ses propositions lors de l'élaboration du futur plan régional pour l'agriculture durable